

Séance du 24 juin 2026

N° 26.DOR.213

OBJET : Subvention de fonctionnement attribuée à l'association ECLIP – Ecole des Chats Libres Pertuisiens

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilôt Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean-Michel APPLANAT, Anne-Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean-François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI
Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

Il s'agit de proposer l'attribution d'une subvention à l'association ECLIP – ECOLE DES CHATS LIBRES PERTUISIENS pour l'année 2026.

Exposé des motifs :

L'association ECLIP sollicite, comme chaque année, le soutien financier de la commune afin de poursuivre ses actions en faveur du bien-être animal et de la salubrité publique sur notre territoire.

Composée exclusivement de bénévoles, l'association agit au quotidien pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur la commune. Ces interventions sont réalisées en partenariat avec la clinique vétérinaire Saint Martin, et s'inscrivent dans le cadre de la campagne nationale menée par la Fondation 30 Millions d'Amis, à laquelle de nombreuses communes ont également adhéré par convention.

En 2025, ce sont 248 chats qui ont été pris en charge par l'association, 90 qui ont été stérilisés, 83 chats adultes et 129 chatons qui ont été adoptés. Ces animaux, souvent issus de situations critiques (abandons, maltraitance, syndrome de Diogène...), sont pris en charge, soignés et

proposés à l'adoption grâce à un protocole rigoureux de réservation et d'engagement, garantissant leur placement dans des foyers responsables.

Par ailleurs, ECLIP mène régulièrement des collectes alimentaires en partenariat avec des enseignes locales (Hyper U, Carrefour, Maxizoo), afin de subvenir aux besoins nutritionnels des animaux recueillis.

Afin de poursuivre ces missions essentielles au service de la commune et de ses administrés, nous sollicitons une subvention municipale de 2 000 euros pour l'année en cours, indispensable au bon fonctionnement de l'association.

Pour mémoire, la même somme avait été attribuée en 2025 à l'association ECLIP.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7 qui sert de fondement à l'intervention concernant l'attribution des subventions à des organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt local ;

VU la convention pour la stérilisation des chats errants et sans maîtres, sur la commune, signée entre la ville et l'association ECLIP, en date du 2 mai 2014

Au vu de ce qui précède, et ouï l'exposé de son Président, le conseil municipal :

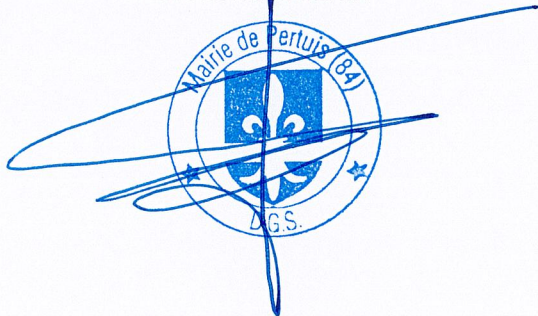
A L'UNANIMITÉ

(sans le vote de C.GIULIANOTTO)

► **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2026, à l'association ECLIP, d'un montant de 2 000 euros ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, ou dans le cas où ce dernier serait empêché, un adjoint pris dans l'ordre des nominations, à intervenir aux droits de la ville pour la passation des actes correspondants

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR



La Secrétaire de séance
Christine GIULIANOTTO



Certifié exécutoire
Publié le 25 juin 2026
Transmis en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DOR_213-DE

